

DELIBERATION N° 26/78 : OUVERTURE DE LA 8ème CLASSE - ECOLE PRIMAIRE PIERRE LOTI

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du 31 Janvier 1978 de M. l'Inspecteur d'Académie par laquelle il l'informe de la création d'une 8ème classe à l'école primaire "Pierre LOTI" de la Z.A.C. LUDRES-SUD.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- l'ouverture d'une 8ème classe à l'école primaire "Pierre LOTI"/Z.A.C. LUDRES-SUD est acceptée à compter du 20 Février 1978,
- le mobilier et le matériel pédagogique nécessaire est dès à présent en place.